

Journal de Commerce et de Finance

BUREAUX: rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 MAI 1878.

51me Année

DUFOUR & LINET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 22 MAI 1878.

Un mot au Democrat à propos de la Loterie.

Dans l'article qui a paru hier dans le Democrat, sous le titre "A quel point nous trouvons la phrase suivante: "Il y a jamais dans cette ville un journal qui ait été le Democrat, dit le slogan n'a été aboli".

Nous protestons énergiquement pour ce qui nous concerne contre une pareille accusation, bien que l'acte n'ait pas été désigné nommément. Nous espérons que nos confrères du Democrat ne soient tentés d'entraîner à formuler une accusation aussi générale et aussi grave contre toute la presse de la Nouvelle-Orléans.

Nous ne croyons pas avoir à démontrer que l'opinion de l'acte n'est pas à vendre; ou le fait de nous dans cette communication, et nous aurons pu passer outre, mais comme le Democrat ne peut être isolé dans la croisade qu'il a jugé à propos d'entreprendre contre la loterie, nous nous expliquons sur ce point.

Tout d'abord, nous observons que bien qu'ayant été seuls avec la Gazette d'Orléans à combattre la création d'un autre journal additionnel de deux millions au profit de la loterie, nous ne sommes pas les seuls à avoir été ainsi. Le Democrat, qui n'est pas un journal de la Nouvelle-Orléans, nous ne nous sommes pas cru autorisés à accuser de trahison ceux qui ont été nos confrères au point de vue de la loterie, mais qui ont été nos confrères au point de vue de la loterie.

Il est évident que le Democrat fut le seul à avoir été ainsi. Le Democrat, qui n'est pas un journal de la Nouvelle-Orléans, nous ne nous sommes pas cru autorisés à accuser de trahison ceux qui ont été nos confrères au point de vue de la loterie, mais qui ont été nos confrères au point de vue de la loterie.

Les Bons d'Etat prêtés aux banques foncières.

Deux de nos confrères, le Times et l'Opinion, s'appuyant sur une opinion inexactement exprimée par la Cour Supérieure dans l'arrêt sur les deux millions, ont écrit dans le Democrat, dit le slogan n'a été aboli.

Nous espérons que nos confrères du Democrat ne soient tentés d'entraîner à formuler une accusation aussi générale et aussi grave contre toute la presse de la Nouvelle-Orléans.

Nous ne croyons pas avoir à démontrer que l'opinion de l'acte n'est pas à vendre; ou le fait de nous dans cette communication, et nous aurons pu passer outre, mais comme le Democrat ne peut être isolé dans la croisade qu'il a jugé à propos d'entreprendre contre la loterie, nous nous expliquons sur ce point.

LOUISIANE.

Nous lisons, dans la Gazette des Atakapas, (publiée à St-Marie) du 19 mai: Le Juri de Polle a ordonné à l'avant de parer de prendre un appel en Cour Supérieure dans l'affaire relative au travail des esclaves français, qui ont été envoyés en France par le Gouvernement de la Louisiane, et qui ont été envoyés en France par le Gouvernement de la Louisiane, et qui ont été envoyés en France par le Gouvernement de la Louisiane.

LE JURY AMERICAIN A L'EXPOSITION.

Paris, 16 mai. — Les Etats-Unis ont représentés au Jury international d'Exposition par un grand nombre de membres, dont le plus distingué est le commissaire M. McKim, qui a été nommé par le Gouvernement de la Louisiane, et qui a été nommé par le Gouvernement de la Louisiane, et qui a été nommé par le Gouvernement de la Louisiane.

BILLETS DE SAISON.

Chemin de fer de la N.-O. 1878-1879. Billets de saison pour la saison 1878-1879. Billets de saison pour la saison 1878-1879. Billets de saison pour la saison 1878-1879.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.

LA LIBRAIRIE

HEBERT & Co.

100 rue de Chartres, N. O.